



Déclaration des élus du SE-Unsa pour la CAPN EPS

Détachement - LA
HC 29^{ème} base

7 juin 2018

Avant de commencer notre déclaration liminaire, nous voulons dans cette instance, commenter les dernières mesures envisagées par le gouvernement.

Définir un nouveau modèle de dialogue social ne peut pas se traduire par une détérioration des droits des agents publics.

La présentation, le 25 mai, par la DGAFP, au nom du gouvernement, d'un scénario pour les futures CAP (Commissions Administratives Paritaires) et CCP (Commissions Consultatives Paritaires), élues en 2022, est en contradiction avec les concepts de modernisation et d'amélioration qu'il évoque. Le projet mis sur la table est plus proche d'une transformation radicale.

Le SE-Unsa réaffirme l'importance de CAP et CCP proches des préoccupations des agents qui permettent de garantir l'équité de traitement entre agents et la transparence dans la gestion.

Le projet présenté le 25 mai :

- supprime toutes les compétences des CAP sur les actes de mobilité et de mutation
- réduit le suivi des promotions

De fait, il ne restera plus aux CAP que l'étude des demandes de recours des agents et à se prononcer sur les sanctions disciplinaires.

L'idée de supprimer le paritarisme est même évoquée !

Le SE-Unsa rappelle toute l'importance qu'il attache à ces instances de dialogue social, qui traduisent le droit de participation des agents publics défini à l'alinéa 8 du préambule de la constitution et dans l'article 9 du statut général de la fonction publique.

Il rappelle, également, que ces instances sont consultatives et permettent de vérifier que le droit de chacun est respecté avec équité.

Alors que le gouvernement a fait de l'égalité femmes/hommes la grande cause nationale du quinquennat, il est contradictoire d'envisager de supprimer les compétences des CAP et CCP en matière de promotion et de mobilité, deux sujets identifiés comme devant être examinés pour faire progresser l'égalité professionnelle.

Pour le SE-Unsa, cette première présentation ne doit pas rester en l'état. Avec **l'UNSA, son union il s'interroge sur la volonté du gouvernement de réduire le syndicalisme dans la fonction publique.**

En effet, les employeurs ont le pouvoir de décision. Il est, aujourd'hui, éclairé et régulé par l'avis donné lors des instances consultatives.

Supprimer les CHSCT ou les missions des CAP/CCP revient à laisser seul, chaque agent face à son employeur. Ce n'est pas notre conception qui prône une véritable modernisation du dialogue social pour un meilleur fonctionnement des collectifs de travail.

Concernant nos collègues qui enseignent à l'étranger, le SE-Unsa demande toujours que tous les détachés, 1^{er} et 2nd degrés, bénéficient du régime le plus favorable et donc d'une accélération de carrière automatique aux 6^{ème} et 8^{ème} échelons.

S'agissant de la hors-classe, nous nous étonnons que seuls deux avis « Excellent » aient été émis sur l'ensemble des 146 collègues promouvables. D'autant plus étonnant que ces avis sont marqués au fer rouge pour le futur avancement de grade de tous ces collègues. Au titre du SE-Unsa, nous demandons donc que le maximum d'avis « Excellent » soit émis, en fonction de critères objectivés comme l'âge ou l'ancienneté générale de service.

Sur le détachement dans les corps de la fonction publique, le SE-Unsa demande des possibilités accrues et réelles de mobilité choisie entre les corps et cadres d'emploi, dans un cadre interministériel comme entre les fonctions publiques, qui permettront d'enrichir ou d'adapter le parcours professionnel des agents en leur donnant la possibilité de servir à des postes variés et évolutifs au cours de leur carrière.

Pour l'Unsa, il faut que cette mobilité soit choisie et non motivée par une fuite en avant. Être professeur d'EPS nécessite une réelle motivation et une formation au métier suivie dès le début du détachement. Nous sommes donc favorables aux détachements dans le corps des PEPS, avec tous les accompagnements et formations nécessaires.

Nous ne saurions terminer cette déclaration, sans remercier l'ensemble des personnels de la DGRH des bureaux B2.3 et B2.4 pour leur disponibilité et leur implication à l'étude des dossiers des collègues.

Nous vous remercions de votre attention.

Les élus en CAPN EPS pour le SE-Unsa